

## Commune de Mont-Vully

Rte principale 65 - 1786 Sugiez  
www.mont-vully.ch  
info@mont-vully.ch  
Tél. 026.673.90.40



◇ Sugiez    ◇ Nant    ◇ Praz  
◇ Môtier   ◇ Mur    ◇ Lugnorre  
◇ Joressens   ◇ Sur-le-Mont

Nant, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

### Règlement d'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la plage de Nant

#### Préambule :

La rampe de mise à l'eau de la plage de Nant est prévue en priorité pour les activités du club Oxygène ainsi que pour la mise à l'eau des bateaux des habitants de la commune.

La rampe sert également d'accès au lac pour les baigneurs.

#### Utilisateurs de la rampe pour la mise à l'eau d'embarcations :

Club Oxygène, Société de Sauvetage du Vully, résident(e)s de la commune, chantiers navals de la commune, résident(e)s hors commune.

#### But du règlement :

Améliorer l'utilisation des places de parc communales et la mobilité sur site par la mise en place d'une gestion d'accès à la rampe pendant la période estivale. La non-gratuité a pour objectif de décourager les utilisateurs non-résidents de la commune, ceci afin d'éviter l'utilisation de 2 voire 3 places de parc pendant la croisière (voiture + remorque).

#### Application :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de chaque année

#### Clés d'ouverture des potelets :

Les clés sont disponibles à l'Administration communale durant les heures d'ouvertures. En dehors des heures d'ouverture les clés sont mises à disposition par le club Oxygène selon disponibilité (s'il y a un responsable sur place ou sur rendez-vous par téléphone mentionné sur affiche). Une convention pour les chantiers navals peut être établie.

La clé est remise sous caution (50.-) et doit être rendue dans l'heure.

#### Tarif d'utilisation (par mise à l'eau ou sortie de l'eau) :

Activités du club Oxygène et de la Société de Sauvetage du Vully : gratuit.

Résidents de la commune : CHF 10.-

Résidents hors commune : CHF 20.-

Chantiers navals : selon convention.

#### Responsabilité :

L'utilisation de la rampe est sous la responsabilité des utilisateurs. Les utilisateurs doivent prêter une attention particulière aux baigneurs.

Entrée en vigueur : dès le 1<sup>er</sup> avril 2022

Avec les compliments du Conseil communal de Mont-Vully

La Secrétaire communale

Nathalie Bianchet



Le Syndic

Guy Petter